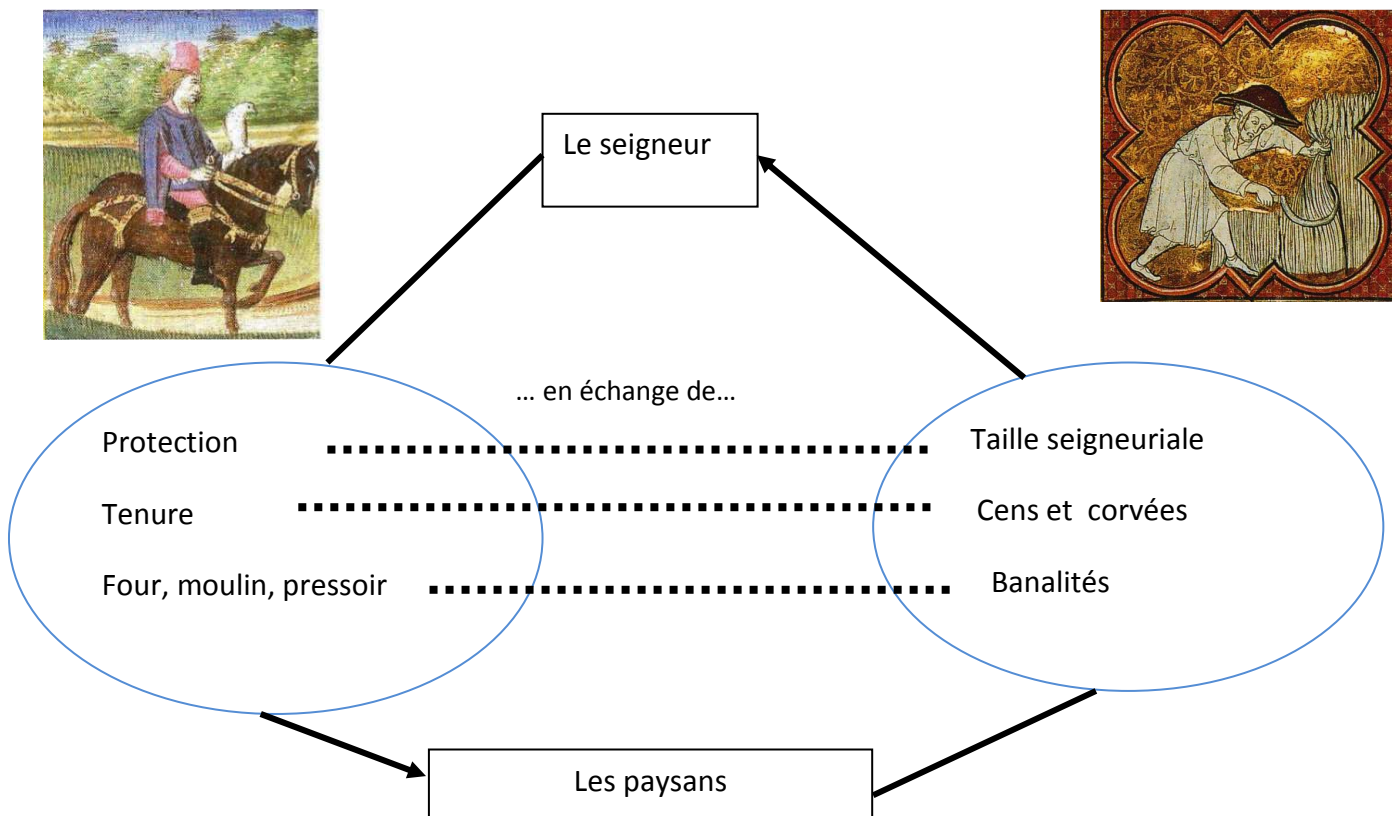


Document 1. Les devoirs du seigneur envers ses paysans et des paysans envers leur seigneur



Gibet : potence où le seigneur fait pendre les paysans qu'il condamne à mort.

La tenure : Une ferme et des champs donnés par le seigneur au paysan en échange du cens et des corvées.

Corvées : travaux obligatoires et gratuits dus par les paysans à leur seigneur pour entretenir le château, les ponts, les routes, les forêts, cultiver la réserve etc.

La réserve : terres cultivées par les paysans, dont la récolte va au seigneur.

Le cens : impôt versé par le paysan au seigneur en échange de la tenure.

Les banalités : impôt versé au seigneur par les paysans en échange de l'utilisation obligatoire de son moulin, de son four et de son pressoir.

La taille seigneuriale : impôt dû par les paysans au seigneur en échange de sa protection.

